

à la Chambre, je connaissais auparavant le fait qu'il relate, et je le tenais de personnes que je n'aimerais pas à nommer ici.

Je, soussigné, médecin aliéniste de l'asile Saint-Jean-de-Dieu, certifie que peu après l'internement de Louis Riel dans cet hospice, je me suis aperçu que chez lui la folie était simulée. L'exagération de ses actes était tellement en dehors de ce que l'on remarque chez les personnes atteintes de folie réelle, que, pour un médecin quelque peu habitué à traiter les maladies mentales, il ne pouvait y avoir place pour un doute. Sur l'observation que je lui fis que je n'étais pas sa dupe, il m'avoua qu'en effet il jouait la démente; et la preuve que j'étais dans le vrai et que son aveu était bien sincère, c'est que toutes les fois que je me suis trouvé seul avec lui, il m'a toujours parlé d'une manière absolument lucide et sensée sur tous les sujets dont je me suis entretenu avec lui.

F. X. FERRAULT, M. D.

Comme je l'ai dit déjà, ce renseignement m'a été fourni, il y a quelque temps. J'avais appris ces faits je dois le dire, même avant que cette Chambre ait été convoquée. Je les avais appris, mais non d'une manière satisfaisante, quelque temps après l'admission, dans l'asile, du prétendu aliéné.

Ce sont quelques-uns des gardiens, qui m'en avaient fait part; mais je ne pouvais accepter leur autorité.

Les honorables membres de la gauche demanderont sans doute :

"Comment se fait-il qu'un homme qui a été le médecin visiteur d'une maison de santé, et qui connaissait qu'un patient n'était pas aliéné, lui ait, cependant, permis de rester dans l'institution, où il simulait la folie?" Je demanderai aux honorables députés et à tous ceux qui connaissent les circonstances dans lesquelles Riel fut interné à l'asile, s'il eût été prudent, même dans l'intérêt public, de révéler alors ce secret, et de mettre cet homme en liberté. C'était en 1876. L'amnistie avait été proclamée; mais le meurtre de Scott n'était pas oublié, et personne n'était intéressé à ce que le malheureux Riel servit de cible à la balle, qui aurait cherché à venger Scott.

Quelques DÉPUTÉS : Oh ! Oh !

M. CHAPLEAU : J'entends rire quelques députés. Je voudrais qu'ils eussent été dans la province de Québec, dans les conseils de leurs propres amis, dont quelques-uns sont venus me trouver, en ma qualité de secrétaire provincial, et m'ont dit qu'en effet cet homme était Louis Riel, mais que son nom n'avait pas été révélé, pour la raison que j'ai mentionnée. Ils m'ont dit que je ne serais jamais blâmé pour cette détention. Je ne me reproche pas d'avoir admis à l'asile ce Louis David qui, ainsi que les amis de l'opposition me l'ont dit plus tard, n'était autre que Louis Riel. Le fait de ne pas avoir agi ainsi n'aurait produit aucun bien. Les papiers qui m'ont été présentés étaient en règle et je devais les admettre comme membre du gouvernement.

L'autre pièce que j'apporte ici, à l'appui de la lettre du juré de Régina est le certificat d'un homme dont j'hésite à donner le nom à la Chambre. Cela pourrait lui susciter des difficultés, des persécutions; mais j'ai le document en ma possession, et celui auquel il a été remis m'a dit que je pouvais en faire connaître le contenu à la Chambre, que la personne qui l'avait écrit n'y avait pas d'objection. Je fais la chose sous ma responsabilité. C'est le certificat d'un homme qui occupe une haute position dans la profession médicale, un homme dont la science peut être attestée par les sommités de la faculté. C'est le certificat du Dr Brunelle, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Montréal et professeur à la faculté